

**Délibération
2026.07**

Dr Bernard BONNABEL

**Affectation des
résultats 2025**

Année 2026

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Bernard BONNABEL, conseiller communautaire, représentant la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon

Mme Brigitte DUBOUIS, représentant de la commune de Draguignan, siège de l'établissement principal

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Mme Martine GOUVEIA, représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

M. le Dr Charles LE MAOUT, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

Mme Marie-Lise LEHAY, représentant désigné par l'organisation syndicale FO, représentant CSE

M. Sergio GARITO, représentant désigné par l'organisation syndicale FO, représentant du CSE

PERSONNALITES QUALIFIEES

M. le Dr Alexandre MELIN, président de la CPTS Dracénie ProvenceVerdon, personnalité qualifiée nommée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. le Dr Christian ZUMBO, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Christine VILLELONGUE, présidente de l'Association « France Dépression », personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Var

ASSISTAIENT A LA SEANCE (avec voix consultative)

Mme le Docteur Pauline VIGNOLES, présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, vice-présidente du Directoire

Dr Willème KACZMAREK, président de la Commission Consultative d'Ethique Clinique

M. Jean-Louis ATOCH, représentant de la Mutuelle Sociale Agricole PACA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. Ludovic VOILMY, directeur général

Mme Lisa BON, directrice des affaires médicales, générales et des coopérations, adjointe au directeur

Mme Aurélie EDEL, directrice des ressources humaines et du dialogue social

M. Adrien LATIL, directeur des finances et de la performance

M. Philippe TOBIA, directeur des ressources matérielles

Mme Armelle ALEXANDRE, coordinatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

M Sélim HAMMOUDI, élève directeur D3S

M. Fabrice BITTAN, représentant la Trésorerie Municipale de Draguignan

M. Patrick AUMERAS, commissaire aux Comptes - Exco

EXCUSES

M. Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, membre de droit, représentant la commune de l'établissement

M. Alain BARALE, conseiller communautaire, représentant la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon

Mme Christine NICOLETTI, conseiller départemental, représentant du président du Conseil départemental du Var

Mme Françoise DUMONT, Sénatrice du Var

M. Thierry TAGLIAFERRO, représentant le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Sébastien MONIE, représentant le directeur de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme le Dr Laurence CHAIX, représentant Conseil de Vie Sociale, représentant des familles de personnes accueillies dans l'unité de soins longue durée et dans l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes

Mme le Dr Magali PELLEREY, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

M. Nicolas LERAY, directeur des systèmes d'information

Mme Anaïs AUCLERT-PINCHON, directrice des achats et de la logistique

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L.6143-1,

Vu le compte financier 2025 du Centre hospitalier de la Dracénie,

Vu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2025,

Après concertation du Directoire dans sa séance du 23 juin 2026,

Après avis du Comité Social d'Etablissement dans sa séance du 2 juillet 2026,

Après avis de la Commission Médicale d'Etablissement dans sa séance du 2 juillet 2026,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Directeur,

Le Conseil de Surveillance,

DECIDE

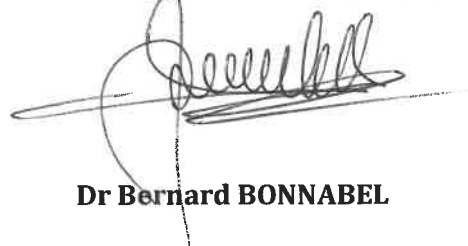
Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : d'affecter les résultats 2025 du Centre hospitalier de la Dracénie, conformément au document présenté et joint en annexe.

Fait à DRAGUIGNAN,
Le 03 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Conseiller Communautaire,



Dr Bernard BONNABEL